



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

Bruxelles, le 3 décembre 2013
16939/13
(OR. en)
PRESSE 510

Le Conseil adopte "Horizon 2020": le programme de l'UE pour la recherche et l'innovation pour 2014-2020

Le Conseil a adopté aujourd'hui le programme "Horizon 2020" pour la recherche et l'innovation pour les années 2014 à 2020 ([PE-CONS 67/13](#)).

Horizon 2020 remplacera le septième programme-cadre (7^e PC) de l'UE pour la recherche, qui arrivera à son terme fin 2013. Par rapport au 7^e PC, le nouveau programme devrait aller plus loin dans l'élimination de la fragmentation dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation.

Horizon 2020, qui est doté d'un budget d'environ 77 milliards d'euros, concourra à la réalisation des objectifs de la stratégie 2020 pour la croissance et l'emploi, ainsi qu'à l'objectif consistant à renforcer l'assise scientifique et technologique de l'Europe en contribuant à la mise en place d'un espace européen de la recherche dans lequel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies circulent librement.

Horizon 2020 se concentre sur trois priorités, à savoir permettre une science d'excellence, afin de renforcer l'excellence d'envergure mondiale de l'Union et de rendre son système de recherche et d'innovation plus compétitif, promouvoir la primauté industrielle pour accélérer la mise au point de technologies qui soutiendront les entreprises, y compris les petites entreprises, et l'innovation, et relever les défis de société, de façon à répondre aux défis recensés dans la stratégie "Europe 2020" en soutenant des activités à tous les stades du processus menant de la recherche à la mise sur le marché.

Ces priorités devront être mises en œuvre grâce à un programme spécifique ([15401/13](#)).

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

16939/13

1
FR

Parmi les caractéristiques principales du programme Horizon 2020:

Simplification

La volonté de simplification est au cœur d'Horizon 2020. Cela doit se traduire dans son économie générale, ses règles, sa gestion financière et sa mise en œuvre, l'objectif étant d'attirer une forte participation d'universités, de centres de recherche, d'entreprises et de petites et moyennes entreprises (PME). La simplification des règles de financement réduira les frais administratifs pour les participants et le nombre d'erreurs financières.

Un modèle de financement simplifié sera utilisé pour le remboursement des activités. Un taux de remboursement unique des coûts éligibles s'appliquera à toutes les activités relevant d'une action. Le remboursement atteindra un maximum de 100% des coûts totaux éligibles d'une action, le plafond étant de 70% pour les actions d'innovation "proches du marché" et les actions de cofinancement au titre du programme. Les associations à but non lucratif bénéficieront d'un remboursement de maximum 100 %, y compris pour les actions d'innovation. Un taux forfaitaire de 25% du total des coûts directs éligibles sera remboursé pour couvrir les coûts indirects.

Par ailleurs, le délai entre la date-limite pour l'introduction des propositions de projet et la conclusion des conventions de subvention sera considérablement raccourci.

Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

L'EIT sera intégré dans Horizon 2020 afin de continuer de renforcer la capacité d'innovation de l'UE et de ses États membres et de contribuer aux objectifs d'Horizon 2020, essentiellement en intégrant le "triangle de la connaissance" formé par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Cette intégration passe tout d'abord par les communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI), qui rassemblent de manière durable des organisations autour des grands défis de société ([PE-CONS 68/13](#)).

Cinq nouvelles CCI seront lancées sur la durée du programme, en trois vagues. Les deux premières CCI qui seront lancées en 2014 auront pour thème "une vie saine et un vieillissement actif" et "les matières premières". Les thèmes des deux CCI suivantes, en 2016, seront "les aliments pour l'avenir" (Food4future) et "la production manufacturière à valeur ajoutée" et le dernier thème, pour 2018, sera "la mobilité urbaine". Les domaines prioritaires et la stratégie à long terme pour l'EIT sont exposés en détail dans le programme stratégique d'innovation de l'EIT ([PE-CONS 69/13](#)).

Petites et moyennes entreprises

Horizon 2020 fournira un ensemble de moyens pour soutenir les activités et les capacités des PME en matière de recherche et d'innovation tout au long des différentes étapes du cycle de l'innovation. La création d'un instrument spécialement conçu pour les PME contribuera à augmenter la participation des PME aux projets financés au titre d'Horizon 2020.

En outre, l'initiative pilote "voie express pour l'innovation" sera mise en œuvre afin de raccourcir les délais entre l'idée et le marché et de renforcer la participation de l'industrie, des PME à Horizon 2020, ainsi que la participation des candidats ayant déposé un projet pour la première fois. Elle stimulera les investissements du secteur privé, encouragera la recherche et l'innovation centrées sur la création de valeur et accélérera la transformation de nouvelles technologies en produits, processus et services innovants.

La science avec et pour la société

Sur la base de ce qui a déjà été mis en place au titre du 7^e PC, une structure et une ligne budgétaire distinctes contribueront à l'intégration harmonieuse dans la société européenne des efforts déployés aux niveaux scientifique et technologique. Ce levier sera aussi utilisé pour rendre les carrières scientifiques et technologiques plus attractives, en particulier pour les jeunes, ainsi que pour remédier au déséquilibre entre les sexes dans ces domaines.

Propager l'excellence et élargir la participation

Les régions où les conditions structurelles faites à la recherche sont plus faibles bénéficieront de mesures ciblées au titre d'Horizon 2020, en plus du soutien apporté par d'autres instruments régionaux de l'UE, afin de contribuer au développement d'une capacité de recherche de grande qualité dans toute l'Europe.

Pour élargir l'excellence et la participation, il s'agira avant tout de faire travailler ensemble des institutions et de jumeler des équipes de chercheurs, ainsi que d'échanger des bonnes pratiques. Par ailleurs, Horizon 2020 favorisera les interactions avec les fonds structurels et d'investissement européens.

Principes éthiques

Les principes éthiques applicables au 7^e PC seront maintenus. C'est pourquoi les activités de recherche menées au titre d'Horizon 2020 respectent les principes éthiques et les législations nationales, européennes et internationales pertinentes.

Toutes les activités de recherche se concentreront exclusivement sur les applications civiles.

Les activités de recherche sur les cellules souches humaines, adultes et embryonnaires, peuvent être financées en fonction à la fois du contenu de la proposition scientifique et du cadre juridique des États membres intéressés. Cependant, aucun financement n'est accordé aux activités de recherche interdites dans l'ensemble des États membres et aucune activité n'est financée dans un État membre où ce type d'activités est interdit.

Partenariats pour la recherche et l'innovation

Horizon 2020 soutiendra l'établissement et la mise en œuvre de partenariats public-privé et public-public, y compris les plateformes technologiques européennes, les initiatives de programmation conjointe et les partenariats d'innovation européens.

Comme pour le 7^e PC, le nouveau programme-cadre encouragera également la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales et y sera ouvert.

Accès ouvert aux résultats

Afin d'augmenter la circulation et l'exploitation des connaissances, un accès ouvert aux publications scientifiques sera assuré. De plus, l'accès ouvert aux données résultant de la recherche financée par des fonds publics au titre d'Horizon 2020 sera encouragé.

Évaluation à mi-parcours

La Commission procédera, avec l'aide d'experts indépendants, à une évaluation du programme Horizon 2020 au plus tard fin 2017.

Budget

Le nouveau programme de financement sera doté d'un budget de 77 milliards EUR à prix courants pour la période de sept ans, ce qui fera d'Horizon 2020 le plus grand programme de recherche au monde. Le programme pluriannuel précédent, le 7^e PC, avait une dotation financière de 53 milliards EUR.

Il est prévu de répartir comme suit le budget d'Horizon 2020 (en pourcentages):

I. Excellence scientifique:	31,73 %
1. Conseil européen de la recherche	17,00
2. Technologies futures et émergentes	3,50
3. Actions Marie Curie	8,00
4. Infrastructures de recherche	3,23
II. Primauté industrielle:	22,09 %
1. Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles	17,60
2. Accès au financement à risque	3,69
3. Petites et moyennes entreprises innovantes	0,80
III. Défis de société:	38,53 %
1. Santé, évolution démographique et bien-être	9,70
2. Aliments de qualité et recherche marine	5,00
3. Énergie	7,70
4. Transports	8,23
5. Action pour le climat, ressources et matières premières	4,00
6. Des sociétés ouvertes à tous	1,70
7. Des sociétés sûres	2,20
Propager l'excellence et élargir la participation	1,06 %
La science avec et pour la société	0,60 %
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	3,52 %
Centre commun de recherche: actions directes non nucléaires	2,47 %
Total	100 %

Contexte

L'adoption finale d'Horizon 2020 par le Conseil intervenue aujourd'hui fait suite à un accord en première lecture avec le Parlement européen. Le Parlement a voté en session plénière le 21 novembre 2013.

La Commission avait présenté les différents volets des propositions législatives pour Horizon 2020 en novembre 2011: http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm
